

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 23 Mars 2017

Présents : AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BESANCON Carine ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

Excusées : Méline BOUVARD.
FUYATIER Isabelle donne pouvoir à Annick CROUZET

Secrétaire de séance : BESANCON Carine.

Ordre du jour :

- **Délibérations :**
 - * Compte de Gestion 2016.
 - * Compte Administratif 2016.
 - * Budget Primitif 2017.
 - * Création d'un poste d'agent technique.
 - * Droit des Sols (ADS).
- **Compte rendu des commissions.**
- **Questions diverses.**

APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

A la demande de Michel LEVEQUE, il convient d'apporter la précision suivante sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 26 Janvier 2017, à savoir :

« CCAS Jeunes: lors de la réunion qui s'est tenue le 13 Janvier 2017, les jeunes du hameau de Romanèche se sont montrés particulièrement impliqués quant au projet d'aménagement d'une aire de jeux à ROMANECHÉ, indiquant qu'à ce jour, toutes les structures étaient concentrées sur Hautecourt. Cette précision étant entérinée, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 26 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

En préambule au vote du budget, Monsieur le Maire met en garde le Conseil Municipal sur sa décision majoritaire de réduire la subvention sollicitée par l'association de tennis qui, à défaut, contraindrait celle-ci à une cessation d'activité.

Franck BERGERY prend la parole, signifiant au Conseil qu'il convient de soutenir les associations et indique qu'il ne souhaite pas voir disparaître cette activité. Monsieur le Maire propose une aide à hauteur de 800€, montant qui permettra d'équilibrer les comptes.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.

Monsieur le Maire fait savoir que les questions soulevées par la subvention dédiée au tennis mettent en exergue un manque de clarté et d'équité entre les différentes aides octroyées par la commune, et qu'une réflexion sera menée, permettant d'élaborer des critères équitables et justifiés d'attribution de subvention.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016/COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 – conforme au compte de gestion du trésorier – est présenté.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats antérieurs	-35 431,27	207 845,58 €
Recettes 2016	54 593,98	371 182,90 €
Dépenses 2016	98 466,58	330 936,62 €
Résultats de l'exercice	-43 872,60	40 246,28 €
Résultats cumulés	-79 303,87	248 091,86 €
RAR Dépenses		
RAR Recettes		
Besoin de financement RAR	-79 303,87	
Affectation au 1068 (prélèvement sur exc. fonct)	79 303,87	-79 303,87 €
Résultats à reporter	DI (001) 79 303,87 €	RF (002) 168 787,99 €

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, (en l'absence du Maire, conformément à la réglementation)

BUDGET PRIMITIF 2017

Un exemplaire du projet du Budget Primitif 2017 est remis à chaque participant. Le Maire donne lecture du budget dans ses différentes sections, tel qu'il a été préparé par la Commission des Finances.

- section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 501 842.00 €, avec un virement à la section d'investissement d'un montant de 125 000.00 €.

Compte tenu de la baisse durable des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'impositions :

- Taxe d'Habitation = 9.59 % au lieu de 9.54% en 2016
- Foncier Bâti = 13.27 % au lieu de 13.20% en 2016
- Foncier Non Bâti = 28.05 % au lieu de 27.91 % en 2016

Ces modifications sont adoptées par : 8 voix pour ; 1 voix contre ; 1 abstention

- section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 378 382.00 €.

Salle des fêtes

160 000.00 € TTC

Patrimoine communal

39 290.00 € TTC

- dont : - 11 000 € (travaux de carottage et éclairage du terrain),
- 15 000 € (aménagement terrain)
- 12 000 € (terrain EPF de l'Ain, déplacement du monument aux morts de Hautecourt)

<i>Eglises</i>	<i>600.00 € TTC</i>
<i>PLU</i>	<i>10 000.00 € TTC</i>
<i>Accessibilité</i>	<i>5 000.00 € TTC</i>
<i>Mobilier Urbain</i>	<i>20 000.00 € TTC</i>
Concerner l'achat de jeux extérieurs pour enfants, aménagement terrain à ROMANECHÉ	
<i>Skate Park (Pumptrack)</i>	<i>1 240.00 € TTC</i>

Le Budget Primitif 2016 est adopté par 10 voix pour,

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

André BONNAND, « employé communal » à plein temps, cessera ses fonctions le 01 Août 2017, pour cause de retraite. Le cumul de ses congés lui autorise une absence à compter du 1er mai 2017.

Afin de procéder à son remplacement et dans le respect du code général des collectivités territoriales, il convient de créer un poste d'agent technique à plein temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour la création d'un poste d'agent technique à plein temps.

Jean Paul ACCOYER, actuel « employé communal » à mi-temps, a exprimé le souhait de voir évoluer son poste sur un temps plein, et succéder ainsi à André BONNAND.

DROIT DES SOLS (ADS)

Depuis le 1er janvier 2017, la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) a cessé l'aide qu'elle apportait aux communes dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme.

Les communes ont émis, lors de l'élaboration de la Communauté d'Agglomération, le souhait de mutualiser ce service aux communes auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

La CA3B a donc désormais en charge l'instruction gratuite des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable,...) pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération.

Cette nouvelle organisation nécessite la mise en place d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- approuve les conventions portant création du service commun et d'un service unifié en charge de l'Application du Droit des Sols entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) et ses communes membres.

- autorise Monsieur Le Maire à signer les dites conventions.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **CCAS :**

- Karine BESANCON indique qu'une réunion s'est tenue le 14 Mars 2017 au cours de laquelle le budget du CCAS a été voté.

- Une réunion est prévue le 08 Avril 2017 avec les Jeunes du CCAS pour réfléchir et travailler sur l'aménagement d'une aire de jeux à Romanèche.

° Par ailleurs, dans le cadre de l'inter CCAS, une sortie « Aviron » - destinée aux Jeunes - est programmée le 24 Juin 2017.

° D'autre part, une rencontre est planifiée entre Séniors et Jeunes le 04 Octobre 2017, autour du thème « Recettes d'hier et d'aujourd'hui ».

- **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :**

La Loi NOTRe, porte notamment sur la suppression des syndicats. La structure du SCOT, telle qu'existante actuellement, disparaît. Ses compétences sont désormais reprises par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

Michel LEVEQUE commente cette nouvelle organisation, et informe sur les orientations envisagées en terme d'évolution du territoire, notamment en ce qui concerne le renforcement prévu de la densité de logement à l'hectare.

Michel LEVEQUE - représentant titulaire de la Commune de HAUTECOURT ROMANECHE au sein de cette commission - indique qu'il y a lieu de nommer un suppléant, ce poste n'étant à ce jour pas pourvu.

- **SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain):**

Michel LEVEQUE, délégué au SIEA, met en avant le projet du Syndicat de créer une nouvelle taxe, directement imputable sur la taxe d'habitation du redevable, afin - notamment - de pérenniser le développement de la fibre optique sur les communes membres. Michel LEVEQUE indique au Conseil qu'il votera contre cette proposition.

- **COMMUNICATION :**

° Sophie PHILIBERT informe qu'un projet d'exposition dans la salle de la mairie - ayant pour thème la guerre de 1914-1918 - est actuellement à l'étude, avec l'assistance avisée de Pierre BEREZIAT.

° Le bilan du Forum des Associations a été finalisé. Il en résulte que les différentes associations qui ont participé à ce forum sont favorables à son renouvellement, mais s'orienteraient plutôt sur une demi-journée, tous les 2 ans. Le groupe de travail met en avant la possibilité d'inviter des associations extérieures à la commune.

- **GROUPE DE TRAVAIL « VOIE VERTE » :**

Marc DESBOIS indique qu'une nouvelle réunion est prévue le 05 Avril 2017, en présence de membres du département. Ces derniers aideront le groupe de travail dans leur réflexion sur la création d'une piste cyclable entre Hautecourt et Péroï.

Il précise toutefois que certains propriétaires - dont le(s) terrain(s) se trouve(nt) sur le tracé envisagé - restent à contacter.

QUESTIONS DIVERSES

- **Information : Conseillers Communautaires :**

La précédente élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Commune de HAUTECOURT ROMANECHE auprès du Conseil Communautaire ayant été invalidée par la Préfecture, les membres du Conseil ont à nouveau été consultés - dans l'ordre du tableau - pour exprimer leur « position »

En finalité, sont nommés, auprès du Conseil Communautaire, les représentants suivants,:

- René LANDES - Titulaire.

- Marc DESBOIS - Suppléant.

- **Carte Nationale d'identité :**

Les mairies des « petites et moyennes » communes ne sont plus habilitées à traiter les demandes de Carte Nationale d'Identité.

Qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, il convient désormais de s'adresser directement à l'une des mairies dont la liste est affichée sur le panneau de la mairie.
Cette nouvelle procédure rejoint celle déjà en vigueur pour les demandes de passeport.

- **Répartiteur optique :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite par le SIEa relative à l'implantation d'un schelter RTO près de l'école, Chemin des Epinettes. Monsieur le Maire avait informé par courrier le Président du Syndicat des conditions d'implantation du local technique à savoir :

- une structure de coloris vert, permettant une meilleure intégration dans le paysage.
- un toit en tuile omega 10 rouge nuancé, similaire au toit de l'école.
- le raccordement de la zone blanche de Challes.
- le raccordement du hameau de Romanèche.

Le Syndicat a donné son accord de principe sur ces quatre points, s'engageant sur un raccordement immédiat de Challes, et courant premier semestre 2018 pour le hameau de Romanèche. A suivre.

- **CHAMBOD :**

- Franck BERGERY indique que Monsieur KIMBERT, résident de Chambod, fait fi régulièrement des limitations de vitesse régentant la Route du Port, mettant ainsi en danger la sécurité des riverains. Sa compagne - Mademoiselle JOLIVET - a alerté le contrevenant. Monsieur KIMBERT, rétorquant qu'il n'y avait pas uniquement son fils qui passait à cette vitesse mais également lui-même, a rajouté que: "le premier qui opposerait une résistance à ces comportements serait percuté ou écrasé".

- Franck BERGERY alerte sur le fait qu'en période de reproduction, de très nombreux crapauds traversent la route pour rejoindre la rivière et se font écraser par centaines. Cette espèce faisant partie d'une espèce protégée, il souhaite qu'une réflexion soit menée afin que puisse être trouvée une solution.

- **ROMANECHÉ :**

- Un panneau d'affichage public sera installé vers l'abri bus.

- Karine BESANCON fait part que, de façon réitérée, des sacs jaunes destinés à la collecte des papiers et emballages sont déposés dans la Rue du Belvédère en dehors des jours de ramassage et hors points de regroupement.

- **CHALLES :**

Franck BERGERY questionne Monsieur le Maire sur les trois jalons installés depuis deux ans Route de Neuville à Challes. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une gouttière artisanale avait été créée par un riverain. La Direction Départementale des Territoires, en charge de la voirie sur ce secteur, a prévu de raboter la chaussée, permettant ainsi une évacuation normale des eaux. A ce jour, nous sommes toujours - malgré plusieurs relances - dans l'attente de l'intervention des services de l'état.

- **SIVOS AIN SURAN (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire):**

Karine BESANCON alerte sur le fait qu'à plusieurs reprises, le chauffeur de car est reparti après avoir déposé les enfants, les laissant dehors alors même que les portes de l'école de Hautecourt n'étaient pas encore ouvertes. Elle se propose de remonter cette information aux membres du SIVOS ainsi qu'à la Régie des Transports de l'Ain.

L'embauche de Carrie BERGER, au poste de cuisinière de la cantine scolaire à BOHAS, a été finalisée. Mademoiselle BERGER est désormais opérationnelle.

- Intervention de Monsieur Claude CAILLET qui fait remarquer au Conseil Municipal une perte de place dans le projet de la nouvelle salle des fêtes de Romanèche et propose aux élus d'étendre le bâtiment sur la cour.

Monsieur le Maire explique que les normes en vigueur nous imposent un agrandissement important de la surface des sanitaires, que le projet actuel avoisine les 200 000 Euros et que par conséquent, il paraît compliquer d'accroître le budget.

- **Permis de construire** (dossier déposé en Mairie)
Néant

- **Déclaration préalable** (dossier déposé en Mairie)

- ISELI Laurent
62 rue des Grands Champs
ECAILLER

- PHILIBERT Laurent
85 rue des Bozons
HAUTECOURT

- ANTOINAT Pascal
80 chemin du Lavoir
SOIRIAT

- DEMIAS Etienne
34 impasse des Carrés
CHALLES

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 23 Heures 00.

Le Maire,

Vincent AZNAR

